décapant

Fiche technique

Ségur 3000

Décapant ultra puissant pour émulsions de sol.
Sans rinçage. Sans neutralisation.

C'est un décapant spécifique, très solvanté, peu moussant des émulsions de sol sur sols durs et poreux. Convient pour éliminer les autolustrants à base de résines acrylique et polyuréthanne.
Il permet d'enlever plusieurs couches de cire, bouche-pores, ainsi que des fortes couches lustrées à la haute vitesse. Il réduit considérablement le temps d'un décapage complet par son action rapide et la non obligation de neutraliser. Pour surfaces lavables sauf parquet, liège et surfaces peintes.

Mode d'emploi
Diluer de 5 à 10 % dans de l'eau froide, voire 20 % selon l'état du sol ou le nombre de couches à éliminer.
Appliquer en abondance la solution sur le sol, laisser agir 5 à 10 min. Passer la monobrosse équipée d'un disque noir, puis aspirer avec un aspirateur à eau. Terminer par un lavage humide à l'eau claire.

Conditionnements
- Emballage : bidon de 5 L

Données techniques
- Aspect : liquide limpide incolore
- pH : 10,7 - 11,7
- Densité : 0,99 - 1,01
- Consommation : 1 à 2 L pour 100 m².

Précautions
Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
Pour des dosages supérieurs à 20%, vérifier avant l'application d'une émulsion le pH au sol qui doit être compris entre 7 et 8.
Ne pas utiliser sur surfaces sensibles : (parquet, liège et surfaces peintes).
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

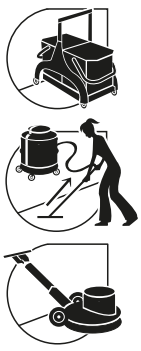
Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche “Ingrédients” disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

08-12-2025 Ind. 15 ■





EYREIN INDUSTRIE
ZAC de la Montane - Allée des Iris - 19800 EYREIN - +33 (0)5 55 27 65 27
contact@eyrein-industrie.com - www.eyrein-industrie.com

FABRIQUÉ EN FRANCE